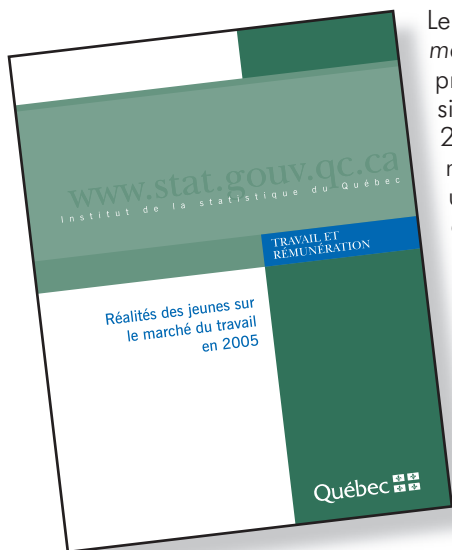


FAITS SAILLANTS



Le rapport intitulé *Réalités des jeunes sur le marché du travail en 2005* a pour objectif de présenter un portrait détaillé et actuel de leur situation. Ce rapport présente un bilan de 2005, qui fait ressortir à l'occasion les faits marquants des années précédentes. On établit une distinction entre les jeunes étudiants et ceux qui ne le sont plus. Cette publication comprend sept chapitres. Le premier brosse le portrait sociodémographique des jeunes dans l'ensemble de la population. Le chapitre 2 est consacré à la place qu'ils occupent dans la population active. Les deux chapitres suivants abordent respectivement l'emploi des jeunes et leurs conditions de travail. Le chapitre 5 porte particulièrement sur les jeunes étudiants à temps plein alors, tandis que le chapitre 6 touche la qualification des jeunes et leur insertion sur le marché

du travail. Le dernier chapitre comporte un survol des écrits sur le sujet. Voici quelques faits saillants de ce rapport qui peut être consulté gratuitement à l'adresse suivante :

www.stat.gouv.qc.ca/publications/remuneration/index.htm.

Portrait sociodémographique des jeunes du Québec

- En 2005, les 15-29 ans comptent pour moins du quart de la population du Québec en âge de travailler. Il s'agit d'une baisse importante par rapport à 1976; ils en représentaient alors environ 40 %.
- L'indice de remplacement de la main-d'œuvre a fortement diminué, passant de 2,4 en 1976 à seulement 1,1 en 2005. Ainsi, pour chaque sortant potentiel du marché du travail (les 55-64 ans), il y a à peine un peu plus d'un entrant potentiel (les 20-29 ans).
- La proportion des jeunes qui ne sont ni à l'école ni au travail a diminué de façon importante sur la période, surtout chez les femmes. Cette proportion est de 11,2 % en 2005 comparativement à 22,7 % en 1976.
- En 2005, environ le quart des 15-29 ans sont en couple. Un peu plus d'une personne de ce groupe d'âge sur 10 est parent d'un enfant de moins de six ans. Ces proportions sont inférieures à celles qu'on observait en 1976.
- Bien que n'ayant pas tous encore terminé leurs études, les jeunes affichent déjà une scolarisation plus longue que celle de leurs aînés. En 2005, plus de 60 % des 15-29 ans ont atteint un niveau égal ou supérieur aux études postsecondaires.

Participation des jeunes au marché du travail

- En 2005, les jeunes de 15 à 29 ans participent davantage au marché du travail qu'en 1976. Leur taux d'activité passe ainsi de 64,1 % en 1976 à 73,1 % en 2005, tandis que leur taux d'emploi progresse de 55,9 % à 64,7 % au cours de la même période.
- Le taux d'activité et le taux d'emploi des jeunes non étudiants sont nettement plus élevés que ceux de l'ensemble des 15-29 ans. En 2005, ils s'établissent respectivement à 89,0 % et à 79,3 %.
- Les jeunes femmes ont beaucoup augmenté leur participation au marché du travail depuis 1976, réduisant fortement l'écart sur ce plan avec les hommes. En 2005, le taux d'activité des hommes de 15 à 29 ans n'est plus que légèrement supérieur à celui des femmes du même âge (74,3 % contre 71,9 %), mais les taux d'emploi des deux groupes sont similaires (64,8 % par rapport à 64,6 %).
- Entre 1976 et 2005, les parents d'enfants de moins de six ans ont augmenté leur présence sur le marché du travail. Au cours de cette période, leur taux d'activité et leur taux d'emploi ont augmenté de plus de 20 points de pourcentage et se sont fixés respectivement à 78,0 % et à 71,6 %.
- Les jeunes titulaires d'un diplôme universitaire affichent les taux d'activité et d'emploi les plus élevés. À l'inverse, les jeunes ayant un niveau égal ou inférieur au diplôme d'études secondaires connaissent les plus faibles taux.

Caractéristiques de l'emploi des jeunes

L'ensemble des jeunes travailleurs

- En 2005, 3 jeunes sur 10 occupent un emploi à temps partiel comparativement à un sur 10 en 1976; cette hausse s'explique par la conciliation plus fréquente du travail et des études. Chez les jeunes non étudiants, la proportion d'emplois à temps partiel est, en 2005, relativement du même ordre que celle des travailleurs plus âgés (environ 13 %).
- Parmi les jeunes travaillant à temps partiel, 2 sur 10 le font sur une base involontaire. Chez les non étudiants, cette proportion est de 6 sur 10.
- Chez les jeunes travailleurs non étudiants, la proportion d'emplois temporaires est moins importante en 2005 (17,5 %) que parmi l'ensemble des jeunes (25,5 %), mais demeure deux fois plus élevée que celle des 30 ans et plus (8,9 %).
- En 2005, presque 5 jeunes sur 10 occupent un emploi atypique (autre que permanent à temps plein) comparativement à environ 3 personnes sur 10 dans le cas des 30 ans et plus. Par contre, la proportion du travail atypique chez les 15-29 ans non étudiants est du même ordre que celle des travailleurs plus âgés.
- Parmi tous les emplois syndiqués créés entre 1997 et 2005, près de la moitié sont occupés par des jeunes.
- Le secteur employant le plus de jeunes est celui du commerce (23,0 % du total de l'emploi des 15-29 ans), suivi de ceux de la fabrication (15,0 %) et de l'hébergement et des services de restauration (11,3 %).

Les jeunes travailleurs selon diverses ventilations

- En 2005, l'emploi des jeunes se répartit presque également entre les femmes (48,9 %) et les hommes (51,1 %). Les jeunes femmes travaillent toutefois plus souvent à temps partiel que les jeunes hommes (environ 40 % contre 25 %).
- Outre le secteur du commerce, les jeunes femmes travaillent surtout dans le secteur des soins de santé et de l'assistance sociale, et les jeunes hommes, dans la fabrication.
- La fréquence de l'emploi à temps plein augmente avec le niveau d'études. En 2005, elle est légèrement supérieure à 80 % chez les diplômés universitaires et d'environ 60 % chez les moins scolarisés.
- En 2005, on estime que 3 travailleurs sur 10 ayant des enfants en bas âge (moins de six ans), tant chez les 15-29 ans que chez les 30 ans et plus, occupent un emploi atypique.
- Les jeunes ayant des enfants en bas âge (moins de six ans) travaillent davantage à temps plein (85,2 %) que l'ensemble des jeunes (68,1 %).
- Les jeunes du secteur public sont deux fois plus susceptibles d'occuper un emploi temporaire en 2005 (45,4 % d'entre eux) que leurs confrères du secteur privé (22,1 %).
- En 2005, plus de 7 jeunes travailleurs du secteur public sur 10 occupent un emploi couvert par un syndicat, tandis que ce rapport n'est que de 2 sur 10 dans le secteur privé.
- La concentration de l'emploi des jeunes dans les secteurs du commerce et de l'hébergement et de la restauration est surtout le fait des jeunes qui sont aux études à temps plein (38,3 % et 21,5 % respectivement de ces jeunes), tandis qu'une plus faible proportion de jeunes non étudiants y travaillent (18,7 % et 7,3 %).

Conditions de travail des jeunes

L'ensemble des jeunes employés

- En 2005, les jeunes employés travaillent en moyenne 31,1 heures sur une base hebdomadaire. Cette durée est toutefois inférieure de près de cinq heures à celle des employés de 30 ans et plus.
- Les heures habituelles chez les jeunes employés augmentent avec l'âge : elles sont d'environ 21 heures chez les 15-19 ans, de 31 heures chez les 20-24 ans et de 36 heures chez les 25-29 ans.
- Entre 1997 et 2005, la rémunération horaire moyenne des jeunes employés augmente plus (+ 23,7 %) que celle des 30 ans et plus (+ 20,2 %). En termes réels, les jeunes connaissent une augmentation de leur pouvoir d'achat de 5,1 % comparativement à seulement 2,1 % chez les plus âgés. Lorsqu'on exclut les travailleurs qui sont étudiants, le gain de pouvoir d'achat des 15-29 ans est encore plus élevé sur la période (+ 8,4 %).
- En 2005, la rémunération horaire des jeunes employés (13,35 \$) demeure inférieure à celle des personnes de 30 ans et plus (20,43 \$), soit près des deux tiers.
- Un peu plus de la moitié des jeunes employés travaillent selon un horaire normal (de 35 à 40 heures par semaine) en 2005, alors que 4 jeunes sur 10 ont un horaire court (moins de 35 heures par semaine).

- En 2005, un jeune employé sur 10 occupe un emploi au salaire minimum. Cette fréquence est plus faible que celle qu'on observait en 1997 (14,3 %). La proportion d'adolescents travaillant au salaire minimum en 2005 est trois fois plus importante (32,1 %) que celle de l'ensemble des jeunes.
- Parmi l'ensemble des jeunes travailleurs (16-29 ans), un peu moins du quart ont un régime de retraite lié à leur emploi et auquel l'employeur contribue financièrement en 2003. Cette fréquence est deux fois plus élevée chez les travailleurs plus âgés.

Les jeunes employés selon le sexe et le niveau d'études

- Peu importe le sous-groupe d'âge, les jeunes femmes affichent une durée du travail plus faible que celle des jeunes hommes. En 2005, les jeunes employées, dans leur ensemble, font en moyenne 28,9 heures par semaine comparativement à 33,2 heures chez leurs homologues masculins.
- En excluant les étudiants, la part des horaires normaux est plus importante en 2005 chez les jeunes employés masculins, dont les trois quarts sont dans cette situation, que chez les jeunes femmes (les deux tiers).
- En 2005, les jeunes hommes employés de 15-29 ans obtiennent une rémunération horaire moyenne de 13,88 \$. Chez les jeunes femmes employées, cette rémunération est de 12,80 \$, soit l'équivalent de 92,2 % de celle des hommes. Chez les jeunes non étudiants, ce ratio est légèrement plus élevé, soit de 94,7 %.
- En 2005, les jeunes femmes sont plus susceptibles d'occuper un emploi au salaire minimum (11,9 % d'entre elles) que les jeunes hommes (9,2 %).
- La durée du travail augmente avec le niveau d'études chez les jeunes. En 2005, les jeunes employés titulaires d'un diplôme universitaire travaillent un nombre d'heures habituelles hebdomadaires (34,2 heures) plus important que ceux qui ont fait des études postsecondaires (31,0 heures) ou terminé des études secondaires ou moins (29,9 heures). La durée du travail est toutefois assez similaire dans les trois groupes lorsque les étudiants en emploi sont exclus (autour de 36 heures).
- La proportion de l'horaire court chez les jeunes employés les moins scolarisés augmente de façon importante entre 1997 (36,4 %) et 2005 (47,2 %), particulièrement chez les 15-24 ans qui combinent davantage le travail et les études.
- En 2003, plus des trois quarts des jeunes employés (77,1 %) titulaires d'un diplôme universitaire ont un horaire normal de jour. Cette proportion est beaucoup plus faible chez ceux qui ont fait des études postsecondaires (51,4 %) et chez les moins scolarisés (46,9 %).
- Les jeunes diplômés universitaires ont, en 2005, la rémunération horaire la plus élevée (18,34 \$) comparée à celles des jeunes ayant fait des études postsecondaires (13,29 \$) et des études de niveau secondaire ou moins (11,03 \$). Entre 1997 et 2005, la croissance de la rémunération horaire a été plus forte chez les jeunes employés ayant une formation postsecondaire (+ 26,5 %) que chez les jeunes titulaires d'un diplôme universitaire (+ 23,0 %) et chez les moins scolarisés (+ 18,1 %).

Les jeunes employés selon diverses autres ventilations

- Les conditions de travail sont plus avantageuses pour les jeunes vivant en couple que pour les personnes seules. Leur rémunération est en effet beaucoup plus élevée et l'horaire normal de jour plus fréquent. Ils sont, par ailleurs, deux fois plus susceptibles de bénéficier d'un régime de retraite lié à leur emploi.
- Au moins 7 jeunes travailleurs sur 10 à temps partiel ont un horaire par quart en 2003, tandis que les deux tiers des jeunes travailleurs à temps plein occupent un emploi avec un horaire normal de jour.
- En 2005, les jeunes employés à temps plein ont une rémunération horaire de 14,78 \$ par rapport à 10,32 \$ pour leurs homologues à temps partiel. Entre 1997 et 2005, la croissance de la rémunération horaire est deux fois plus importante chez les premiers (+ 28,0 %) que chez les seconds (+ 14,0 %).
- La fréquence des jeunes employés à temps partiel rémunérés au salaire minimum est de 22,2 % en 2005 comparativement à 5 % pour ceux qui travaillent à temps plein. Cet état de fait contraste avec la situation observée chez les 30 ans et plus rémunérés au salaire minimum : 62,7 % d'entre eux sont des employés à temps plein.
- Les jeunes employés temporaires ont généralement de moins bonnes conditions de travail que leurs homologues permanents, mais l'écart est souvent presque nul lorsque les étudiants sont exclus.

Portrait des jeunes étudiants à temps plein

- Le nombre de jeunes de 15 à 29 ans qui étudient à temps plein augmente entre 1976 et 2005, malgré une diminution de la population de cet âge. Le taux de fréquentation scolaire à temps plein passe de moins de 3 sur 10 (avant 1990) à plus de 4 sur 10 (dès 1995). Depuis 1997, on trouve davantage de femmes que d'hommes dans la population des jeunes étudiants à temps plein.
- Les étudiants participent de plus en plus au marché du travail, même si plus de la moitié ne travaillent pas et ne désirent pas le faire en 2005; la proportion de jeunes étudiants inactifs était plutôt de 8 sur 10 à la fin des années 1970.
- La fréquence de la combinaison travail-études à temps plein chez les jeunes triple entre 1976 et 2005 (passant d'environ 5 % à 16 %). D'ailleurs, les jeunes étudiants à temps plein travaillent comme jamais auparavant; 4 sur 10 ont un emploi en 2005 comparativement à 2 sur 10 à la fin des années 1970. Le fait d'être aux études à temps plein diminue la propension à travailler, car 8 jeunes sur 10 occupent un emploi chez les non étudiants en 2005.
- Le fait d'étudier à temps plein influence à la baisse les heures de travail (15,6 heures en 2005) ainsi que la rémunération (9,71 \$/heure en 2005, soit un écart de plus de 5 \$ avec les non étudiants). Plus de 90 % des étudiants à temps plein en emploi travaillent à temps partiel.
- Les jeunes étudiantes travaillent plus souvent que leurs homologues masculins; c'est le cas de 42,6 % d'entre elles contre 35,9 % chez les hommes en 2005. Toutefois, elles sont plus faiblement rémunérées et leur semaine de travail est plus courte.
- Il est plus habituel d'occuper un emploi pour les étudiants du cégep et de l'université – environ la moitié le fait – que pour ceux qui fréquentent l'école secondaire (autour de 2 sur 10). Les heures de travail sont plus nombreuses et les salaires, plus avantageux chez les premiers que chez les seconds.

- Les étudiants de 15 à 24 ans sont plus actifs sur le marché du travail pendant l'été que durant l'année scolaire. Il est aussi plus fréquent d'occuper un emploi d'été en 2005 (54,7 %) qu'en 1977 (41,4 %). Depuis 2003, les jeunes femmes le font d'ailleurs plus souvent que les jeunes hommes.

Insertion et qualification des jeunes en emploi

- La période de transition est de plus en plus longue entre les études et le marché du travail. En 1996, elle s'étendait de 19 à 23 ans, soit sur cinq années, alors qu'en 2003, cette période dure huit années, soit de 18 à 25 ans.
- À l'exception des titulaires d'un diplôme d'études professionnelles, le placement des étudiants se fait plus difficilement. La recherche d'un emploi est notamment de plus en plus longue chez les diplômés universitaires. En 2005, les titulaires d'un baccalauréat prennent environ 10 semaines pour trouver un emploi (soit trois semaines de plus qu'en 1999). Chez les personnes qui ont une maîtrise, la période de recherche s'est allongée encore davantage, en passant à 14 semaines (6 de plus).
- Les jeunes non étudiants occupent en majorité des emplois de niveaux technique et intermédiaire. En 2005, le tiers d'entre eux occupent un emploi de niveau technique, tandis que 28,9 % obtiennent un emploi de niveau intermédiaire. Moins de un jeune sur cinq occupe un emploi de niveau professionnel.
- Les jeunes non étudiants sont de plus en plus surqualifiés dans leur emploi. La proportion de jeunes Québécois surqualifiés en emploi passe de 20,7 % en 1991 à 28,5 % en 2005. De plus, les jeunes présentent des taux de surqualification plus élevés que les travailleurs plus âgés (30-44 ans).
- Les jeunes non étudiants sont de moins en moins sous-qualifiés dans leur emploi. La proportion de ces jeunes diminue, sur la période 1991-2005, de 8,3 % à 4,9 %.

La version PDF de la publication est diffusée sur le site Web de l'Institut, à l'adresse suivante : www.stat.gouv.qc.ca

Pour tout renseignement
veuillez communiquer avec : Anne-Marie Fadel
Coordonnatrice, statistiques du travail
Direction du travail et de la rémunération
Institut de la statistique du Québec
1200, avenue McGill College, 4^e étage
Montréal (Québec) H3B 4J8

Téléphone : (514) 876-4384, poste 6217
Télécopieur : (514) 876-1767
Courriel : anne-marie.fadel@stat.gouv.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
4^e trimestre 2007

© Gouvernement du Québec